

Département VOSGES
Arrondissement EPINAL
Canton EPINAL 1

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL
de la Ville de ARCHES

En exercice : 17
Présents : 12
Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois le premier juin à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la Mairie de ARCHES Vosges en séance ordinaire, légalement convoqué sous la présidence de David PERRIN Maire.

Etaient présents formant la majorité des Membres en exercice :

M. PERRIN David, Maire

M. THIRIAT Jean-Claude, 1^o Adjoint – RACINE Jean, 2^o Adjoint – DIEUDONNE Claude, 3^o Adjoint – CLAUDE Frédéric, 4^o Adjoint – Mme LAMBERT-SCHAL Marie-Elodie, 5^o Adjoint
Mmes et Mrs GEROME Nadine, CASCALES Anne, FREY Sidonie, ROUX-MARCHAND Thomas, GEORGES Matthieu, LECOANET Martial Conseillers Municipaux.

Excusées donnant pouvoir : Mme REMY Catherine à M. PERRIN David, M. BARGEOT Fabrice à M. THIRIAT Jean-Claude.

Date de convocation :
24/05/2023

Excusés sans pouvoir : Mme REIS Louise, VALENTIN Angélique, BONATO Astrid

M. ROUX-MARCHAND Thomas est élu Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE –

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2023/16 du conseil municipal en date du 13 avril 2023 approuvant le Budget Primitif,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dépenses imprévues ne peuvent plus figurer dans les budgets en M57, et que les recettes générées par des ventes de biens immobilisés ne peuvent être prévues au budget.

Le Budget Primitif 2023 de la Commune est modifié comme suit :

- **Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 022 Dépenses imprévues

- 177 996.97 €

Chapitre 65 Article 6588 Autres charges diverses de gestion courante

+ 117 196.97 €

Objet :

- **Recettes de fonctionnement :**

Chapitre 77 Article 7751 Produits des cessions d'immobilisations

- 60 800.00 €

FINANCES

- **Dépenses d'investissement :**

Chapitre 23 Article 23 immobilisations corpo en cours opération 222

- 3 700.00 €

Chapitre 23 Article 23 immobilisations corpo en cours opération 196

+ 3 700.00 €

**Décision modificative
n°1**

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget communal 2023.

Le Maire,
David PERRIN-



David PERRIN

DAVID PERRIN
2023.06.02 11:14:35 +0200
Ref:20230602_105403_1-1-O
Signature numérique
le Maire